

Mairie d'ARROS-DE-NAY

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARROS-DE-NAY DU 26 MARS 2025

Le 26 mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arros-de-Nay s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 21 mars 2025 et transmise par voie électronique le 21 mars 2025 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MMES BERRETTE, COUMES, JOANICOT et MM d'ARROS, BERGERON, GARCIA, HARDY, MIDOT, TOURNE-PORTEGENY

Absents ou excusés : MMES BONVOUS, HEIJDENRIJK, RABANEL et M. CAUQUIL

Procurations : MME BONVOUS à M. BERGERON

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1- Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur M. MIDOT, secrétaire de séance.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2024

1. Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Par délibération du 2 juillet 2021, la commune d'Arros-de-Nay a signé une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques (CAF 64) pour les années 2020-2023.

La Communauté de communes du Pays de Nay, les communes et syndicats du territoire gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement en sont signataires.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'actions.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants de la CCPN et des communes :

- petite enfance
- enfance
- jeunesse
- parentalité,
- animation de la vie sociale
- logement
- ludothèque

Il est proposé de renouveler, pour les années 2024-2028, cette convention territoriale globale pour développer et renforcer les actions sur ces champs de compétences et d'interventions partagées.

Le projet de CTG est joint, comprenant diagnostic et fiches-actions.

Mairie d'ARROS-DE-NAY

Il se décline également en conventions spécifiques dites « conventions d'objectifs et de financement-bonus territoire CTG» pour les services et actions suivants :

- établissement d'accueil du jeune enfant (crèches Arlequin, Brin d'Éveil et Libellule),
- Relais Petite Enfance (RPE),
- Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP),
- ALSH-Maison de l'Ado-Adobus
- Formations BAFA-BAFD et séjours vacances
- Ludothèque,
- Coordinations CTG.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de convention territoriale globale 2024-2028 avec la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques, ci-annexé.

AUTORISE le maire à signer ladite convention et les conventions d'objectifs et de financement associées

2. QUESTIONS DIVERSES

Dans un dernier mail de nos conseillers départementaux, Valérie CAMBON et Jean ARRIUBERGE, nous précisaien, que pour la voirie en 2025, tout comme l'année précédente, en 2024, le département a gelé toute aide aux communes. Ce gel nous prive d'une subvention de 13 144 € par an soit 26 288 € pour les deux années. Sur la question des OSNI (Opération Sécurité Non Individualisé), le budget a quant à lui été réduit de moitié. Il est affecté et partagé aux 29 communes du Pays de Nay. Nous avons déposé notre demande en date du 17 février et attendons la réponse, les travaux concernés demandés : la sécurisation des passages protégés situés sur les départementales traversant notre commune Ainsi que dans les endroits où c'est nécessaire, la pose de panneaux de signalisation de ces passages protégés. L'accord total ou partiel devrait nous parvenir courant de ce mois d'avril.

Séance levée à 19h00

La délibération prise au cours de la séance est numérotée de D1-26-03-25

1. Liste des membres présents :

MMES BERRETTE, COUMES, JOANICOT et MM d'ARROS, BERGERON, GARCIA, HARDY, MIDOT, TOURNE-PORTEHENY

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

